

PASS-
LOISIRS
2025



Dans le cadre de la politique sportive et de la politique santé menée sur le territoire de Roullet-Saint-Estèphe et afin de favoriser la pratique d'une activité sportive ou culturelle pour les Roullet Stéphanois de moins de 18 ans, le CCAS propose aux familles une aide sur le coût de la cotisation pour faciliter l'accès au sport et à la culture.

L'objectif via cette aide financière est d'encourager les enfants à pratiquer une activité sportive ou culturelle, favorisant le lien social, et le vivre ensemble.

Les conditions d'éligibilité :

- ☐ Résider sur la commune au moment de la demande
- ☐ Avoir moins de 18 ans
- ☐ Justifier de ses ressources et de la composition familiale de son foyer
- ☐

Les activités :

Les activités éligibles à cette aide à hauteur d'une activité par an et par personne, dans le respect du barème fixé et du montant plafond de 100€ sont :

- ☐ Les activités sportives affiliées à une fédération
- ☐ Les activités culturelles ou artistiques affiliées à une structure associative ou publique proposant un enseignement artistique ou des cours auprès d'un professionnel indépendant déclaré (musique, chant, théâtre, danse, cirque, arts plastiques).

Le barème :

Le barème est basé sur le quotient familial CAF. L'aide se fera sous forme de pourcentage dégressif. Le barème proposé est celui-ci :

Si la personne ne bénéficie pas de la CAF, le quotient familial sera calculé par le CCAS.

Quotient familial	Participation CCAS	Participation famille
Entre 0 et 500€	80%	20%
Entre 501 et 900€	50%	50%
Entre 901 et 1000€	30%	70%

Le montant plafond de l'aide :

Le montant du plafond de l'aide est au maximum 100€.

Le versement de l'aide :

L'aide est versée directement à la structure choisie par l'utilisateur.

Les justificatifs :

Un dossier ne sera étudié que s'il est complet. L'aide est instruite par l'agent du CCAS. L'aide Pass'Loisirs accordée par le CCAS se fera après déduction des autres aides potentielles connues auxquelles le bénéficiaire peut prétendre au moment de l'inscription auprès de l'association concernée comme le Pass'sport ou une réduction spécifique mise en place par l'association.



Formulaire de demande d'aide

Ce formulaire est à remplir si vous souhaitez potentiellement bénéficier de l'aide à l'adhésion sportive et culturelle. Pour que votre demande soit traitée, **vous devez absolument fournir toutes les pièces justificatives qui sont demandées**. Seules les familles qui rentrent dans les tranches du barème pourront prétendre à cette aide (voir règlement).

Pour tous renseignements : npommier@roulletstephe.fr ou par téléphone au 05 45 66 67 63.

Rappel des conditions : résider à Roullet St Estèphe/avoir moins de 18 ans /quotient familial en dessous de 1000 €

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :mail :

Atteste que l'enfant :

Nom, Prénom :Né le :

Domicilié(e) :

Sera inscrit au titre de l'année

Nom et adresse de l'association :

.....

Activité choisie :

Coût annuel de l'activité :

Engagement :

J'ai pris connaissance des modalités d'attribution du « Pass'Loisirs »

Je remplis toutes les conditions pour le recevoir.

Je m'engage à participer à l'activité de l'association pendant l'intégralité de la période.

Date :

Signature :

Le dossier devra obligatoirement comprendre :

- ☐ Le formulaire de demande d'aide Pass' Loisirs complété
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Livret de famille
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Attestation CAF justifiant le quotient familial ou calcul avec l'avis d'imposition
- ☐ Justificatif de l'association du coût annuel de l'activité
- ☐ RIB de l'association